

CAPC / Plaine Commune

REF : PLAINE2011002

Signataire : FW

OBJET : Signature de l'avenant n°1 au protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine.

Vu l'arrêté du 20 mars 2007 portant Règlement Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Vu le Décret du 12 avril 2007 portant Règlement Financier de l'ANRU.

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubervilliers du 28 février 2008 approuvant le protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers autorisant M. Maire à le signer, ainsi que toute autre pièce afférente.

Vu le protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers signé le 11 avril 2008.

Vu le règlement comptable et financier de l'ANRU du 6 janvier 2010.

Vu l'arrêté du 9 juillet 2010 portant règlement général de l'ANRU.

Vu la maquette financière attachée au protocole comme pièce annexe,

Considérant que la subvention de l'ANRU d'un montant de 8 000 € inscrite dans la maquette financière, prévue au titre de la Gestion Urbaine de Proximité, n'a pas été utilisée à cet effet.

Considérant qu'il convient de réaffecter cette subvention à la ligne budgétaire destinée à l'aménagement des espaces extérieurs La Frette / Pont Blanc (Charles Tillon) espace central, dont les travaux doivent démarrer dans le courant de l'année 2011.

Considérant que cette modification doit être actée par un avenant simplifié au protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant N°1 au protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

Le Maire

Jacques SALVATOR